Envoyé en préfecture le 20/09/2023
Reçu en préfecture le 20/09/2023
Publié le
ID : 029-212900674-20230919-221_20-DE

Convention de partenariat

Mise en oeuvre d'une Maison France Services Itinérante

Année 2023

Entre les soussignés

ULAMiR-CPIE Pays de Morlaix-Trégor
Salle Steredenn - 29 620 Lanmeur
représenté par Madame Catherine BARON, Présidente

D'une part,
Et

Commune de
Adresse:
représenté par Monsieur le Maire

D'autre part.

Il est convenu ce qui suit:

❖ **Objet:**

L'accessibilité aux services publics est un enjeu d'égalité et de cohésion sociale. Pour lutter contre le sentiment d'abandon qui se fait ressentir dans certains territoires, il est impératif de repenser les lieux d'accueil de proximité, tout en facilitant l'accès des usagers aux démarches administratives du quotidien, et ainsi de favoriser l'accès aux droits et l'inclusion numérique.

Forte de son histoire en matière de développement local sur le territoire intercommunal du "petit Trégor" et de son projet d'animation de la vie sociale, l'association ULAMiR-CPIE a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt de l'Etat pour la mise en place d'une Maison France Services Itinérante.

La Maison France Services a pour principales missions:
- L'accueil, l'information et l'orientation du public;
- L'accompagnement des usagers à l'utilisation des services en lignes des opérateurs partenaires (facilitation numérique);
- L'accompagnement des usagers à leurs démarches administratives (facilitation administrative);
- La mise en relation des usagers aves les opérateurs partenaires;
- L'identification des situations individuelles qui nécessitent d'être portées à la connaissance des opérateurs partenaires.

L'association ULAMiR-CPIE s'engage à:
- respecter les termes de la convention départementale France Services,
- mettre à disposition des agents formés
- organiser l'itinérance sur le territoire
- permettre l'accueil des usagers dans les meilleures conditions

La commune contribue au financement des postes d'agent France Services au sein de l'association ULAMiR-CPIE Pays de Morlaix-Trégor, en complément de la subvention d'aide au fonctionnement de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 20/09/2023
Reçu en préfecture le 20/09/2023
Publié le
ID : 029-212900674-20230919-221_20-DE

❖ **Dispositions financières**

La participation de la commune à la Maison France Services Itinérante est versée de façon forfaitaire, au nombre d'habitants par commune; et sera revue chaque année au regard de l'évolution des besoins et des aides de l'Etat.

- Année 2023 = 2 € / habitant

L'ULAMiR-CPIE enverra une facture à la commune sur la base des chiffres INSEE de la population communale.

Fait en deux exemplaires,
A , le…..

Pour la commune,
Le Maire

Pour l'ULAMiR-CPIE,
La Présidente